

Le 27/06/2024

Certificat médical

Je soussignée, Dr PLENZ Pauline, alerte sur une situation de danger concernant l'enfant [REDACTED] à Bordeaux que je suis en consultation au cabinet. Je suspecte de mauvais traitements de la part de son père et également des violences sexuelles lorsqu'il reçoit son fils, Edouard [REDACTED], un week-end sur deux. Je vous fais part d'un résumé clinique en suivant.

L'examen clinique sur photo, présente le dimanche 19/05/2024, à la fin de la journée des droits de visite du père, des fissures anales avec du sang séché autour, et à l'intérieur de l'anus et le samedi 25/05/2024 un anus dilaté avec des hémorroïdes et une dermatite périanale. L'examen du 31/05/2024 en accompagnement de sa mère Mme [REDACTED] pour constatation et prise en charge d'une cicatrisation de fissure anale (ordonnance prescrite).

L'état psychique de l'enfant est gravement altéré depuis l'examen des 3 ans en date du 08/03/2024, la veille du premier droit de visite. Son état de santé est changé de telle manière sur le plan psychologique qu'il a des absences, le regard dans le vide, il évite le regard, ne sourit pas, fait des bruits inadaptés (gémissements) en continue, il a refusé de se laisser déshabiller longtemps, il cherche d'ailleurs de se cacher, l'expression faciale est fermée et crispée. En plus, il présente une agitation et ne cherche plus à jouer.

Pour son examen clinique de ses trois ans, le 08/03/2024 (veille des violences), il était souriant, a cherché de jouer avec les jeux du cabinet, a dit bonjour. Il n'y avait pas de gémissements. Les mois précédents les visites du père, Edouard [REDACTED] était en bonne santé physique et émotionnelle.

Des examens complémentaires comme un prélèvement anal pour recherche des spermatozoïdes et toxicologique sont prévus. Un suivi psychologique de l'enfant a débuté dans ce contexte depuis le 4 juin 2024 à raison de 1 à 2 fois par semaine.

Il faut absolument suspendre les visites du père pour garantir et maintenir une bonne santé physique et psychologique de l'enfant.

La durée d'incapacité totale de travail est de 30 jours à compter de la date des faits, sous réserve de complications.

Signé via Doctolib le 27/06/2024
Pauline PLENZ
Dr PLENZ Pauline
Médecine Générale
3 bis Cours de Tournon - 33000 BORDEAUX
Tél : 07 66 68 83 11
N° : 10101749587
N° : 331048875

Docteur PLENZ Pauline
3 bis cours de tournon
33000 Bordeaux

Médecine générale
N° RPPS : 10101749587
Tél : 07 66 68 83 11

Certificat remis en main propre à l'intéressé pour faire valoir ce que de droit.

